



## PROCÈS-VERBAL

Les membres du Comité de vigilance du site LET de Saint-Étienne-Des-Grès se sont réunis le 16 janvier 2018 à la Salle communautaire, 1260 rue Saint-Alphonse, Saint-Étienne-des-Grès, QC G0X 2P0 à 19 hres.

Étaient présents :

Thierry Archambault-Laliberté, Conseil régional de l'environnement Mauricie  
Marc Bastien, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès  
Michel Bourassa, MRC de Maskinongé  
Véronique Dugré, Groupe Place du moulin  
Jean-Yves Guimond, Coopérative PHÉNIX  
Réal Pellerin, Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès  
Daniel Pépin, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Ressource externe : Danielle Larose, secrétaire et modératrice du comité de vigilance.

Invité : Stéphane Comtois directeur des opérations de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM).

### 1. **Mot de bienvenue**

Ouverture de la réunion à 7 h par le président.

### 2. **Présentation des nouveaux membres**

Le président accueille messieurs Bourassa et Archambault-Laliberté et chacun des membres se présentent.

### 3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par Marc Bastien et appuyé par Daniel Pépin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout à varia du point suivant: 12.1 Renouvellement du mandat de secrétariat.

Adopté par les membres.

#### **4. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 septembre 2017**

Le président fait la lecture du PV . Il est proposé par Réal Pellerin, secondé par Marc Bastien d'adopter le procès-verbal avec les modifications suivantes :

- i. Madame Dugré représente le groupe Place du moulin;
- ii. Au point 8 a) préciser que le tonnage est conforme à la prévision attendue.

Adopté par les membres.

#### **4.1 Suivi du P.V. du 12 septembre 2017 (Cf Tableau en annexe)**

#### **5. Correspondance**

Aucune correspondance à déposer.

#### **6. Géométrie du lieu d'enfouissement**

Les membres sont informés des travaux suivants : La cellule 1 est complétée au 3/4. On prévoit qu'elle sera complétée au printemps. La cellule 2 a du être remontée afin de permettre de compléter le recouvrement de la cellule 1. On prévoit construire la cellule 5 en 2019. L'ingénierie est à concevoir.

#### **7. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs**

La RGMRM a reçu 3 plaintes dont 2 ont fait l'objet d'une investigation.

Plainte 1 : Après vérifications l'odeur provenait d'un conteneur à déchets;

Plainte 2 : Après vérification pas de constat d'odeur de biogaz;

Plainte 3: Il n'y a pas eu de vérification, car le message a été laissé sur la boîte vocale. Cependant, aucune odeur n'a été constatée par le personnel au cours de cette même journée.

Le personnel fait une vérification chaque jour. À l'entrée 1 et 2 la vérification se fait pas instrument. Habituellement la lecture est de 0,008 ppm ce qui est bien au-deçà du seuil de conformité.

Un membre demande que soit ajoutée une légende au code de couleur de la carte jointe au document "suivi d' odeurs et point de mesure" déposé sur le site web réservé aux membres du Comité.

#### **8. Dépôt du registre des matières reçues et discussion sur le tonnage des matières résiduelles**

a) Le tonnage de 2017 est de 180 500 t. et le maximum autorisé est de 180 000t. On enregistre un excédent de 500 t. Monsieur Pépin explique que ce surplus est faible puisqu'il correspond à environ 2 jours de collecte. Les dégâts aux habitations lors des inondations printanières ont crée une augmentation inhabituelle.

- b) Auparavant l'autorisation était de 200 000 t. Une demande a été déposée pour que le certificat d'autorisation soit de nouveau de 200 000t., car aucun élément ne justifie la baisse à 180 000t.
- c) Outre la provenance de la Mauricie (environ 100 000t.), cette année le volume des matières résiduelles provient de Montmagny-L'Islet, Thedford, La Tuque, Québec (Matrec) et rarement de la région de Montréal.
- d) Pour l'année budgétaire 2018, la prévision est de 170 000t.
- e) Le contrat de L'Islet a été renouvelé pour une période de 5 ans. Celui de Thedford se termine sans renouvellement. Le volume de matière résiduelle en provenance de l'extérieur de la Mauricie est en diminution.
- f) La diminution du volume des matières résiduelles crée une augmentation du coût d'enfouissement pour les utilisateurs.
- g) La gestion des matières organiques par le compostage aura un impact estimé à environ 20 000t de moins de matières qui seront enfouies sur le site de Saint-Étienne-des-Grès.
- h) Le développement des écocentres est encouragé par la RGMRM qui donne un soutien financier aux municipalités. Cette bonne pratique est la meilleure solution, de l'avis des membres, tant au plan environnemental que du service public. L'écocentre de la municipalité de Saint-Alexis a amélioré la gestion des matières résiduelles. On estime à 1 000 les utilisateurs.
- i) Monsieur Pépin mentionne que la pratique entourant les matières recyclables valorisantes (contenant consigné) s'est améliorée et a permis l'augmentation des revenus.
- j) La récupération des déchets de la construction, rénovation et démolition (CRD) n'est plus autorisée au site de Saint-Étienne-des-Grès notamment à cause des résidus de gypse. Une demande de révision est acheminée au Ministère afin de que le certificat autorise le CRD sauf le gypse résiduel.
- k) Selon le scénario initial, le site de Saint-Étienne-des-Grès a une longévité jusqu'en 2031. Il a commencé à être en opération en 1996. Selon les nouvelles simulations en fonction de la tendance à la baisse, le site serait viable jusqu'en 2040. À ce jour, on estime que 50% du site est recouvert.

l) À la demande d'un membre, l'information sur la provenance des matières sera transmise par Daniel Pépin aux membres du Comité. Il avise les membres qu'il n'y a plus de rapport interne de produit comme auparavant.

m) Un membre a demandé le coût de la cueillette des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Alexis. On informe les membres qu'il est de 100\$ par porte pour les résidents et 125\$ par porte pour les non-résidents. D'autres tarifs s'appliquent aux commerces et aux établissements hôteliers.

## **9. Dépôt des avis de non-conformités**

Un avis a été émis par le Ministère le 7 septembre et la RGMRM a répondu le 28 septembre. On a constaté un dépassement de la norme relative aux matières en suspension. La cause est un manque d'expérience du personnel. Le débit aurait du être réduit alors qu'il y avait une tendance à la hausse.

Les mesures sont prises pour respecter les objectifs environnementaux de rejet (OER).

## **10. Suivi environnemental**

### **10.1. Système de captage des lixiviats**

Les nouveaux équipements vont réduire le taux de zinc. L'ingénierie du bâtiment est sur le point d'être complétée et les travaux se réaliseront à l'automne. Le règlement d'emprunt pour les coûts, des travaux a été acceptés par le MAMOT.

Une nouvelle norme de 685 m3/j a été acceptée. Le tableau doit être approuvé par le Ministère. Le traitement des boues se fera différemment dans un bâtiment fermé.

### **10.2. Recouvrement**

Comme mentionné lors de la dernière réunion, le fournisseur du matériel a connu des retards de livraison dus aux ouragans en Floride l'été dernier. Le matériel a été livré tardivement. Il est actuellement entreposé et les travaux seront réalisés ce printemps.

### **10.3. Captage des biogaz**

a) La captation varie entre 86% et 100%.

b) Les serres Sagami-Savoura utilisent les biogaz.

c) Un membre questionne la concentration mesurée au puits BZ5. 24 puits dépassent la concentration normée. Il y a une investigation en cours pour trouver la faille. On avise que les valves ont été ajustées en conséquence. Lors des vérifications mensuelles la calibration était normale.

d) On informe les membres que les puits sont rallongés.

#### **10.4. Niveau de concentration de méthane**

Les membres sont informés que le niveau est maintenu entre 0 et 55ppm. Aucune émission n'a été observé en haut de la norme de 500 ppm.

### **11. Actualités régionales**

#### **11.1 Lac à l'Épaulé de la RGMRM**

Lors du Lac à l'Épaulé des dirigeants de la RGMRM il a été confirmé :

- la construction de l'infrastructure de la cellule 5;
- le maintien des patrouilles de détection des odeurs;
- les investissements dans le bâtiment et l'achat d'équipement;
- l'embauche du personnel pour le volet compostage.

### **12. Varia**

#### **12.1 Renouvellement du mandat de secrétariat**

Madame Larose est invitée à faire parvenir un avis de renouvellement à monsieur Pépin.

#### **12.2 Compostage**

Au cours de la rencontre, les membres se sont intéressés aux orientations que la RGMRM prendra dans le domaine du compostage.

- a) On informe les membres que la localisation n'est pas déterminée et que des Municipalités ont manifesté leur intérêt.
- b) Une firme examine les différentes options technologiques et déposera son rapport d'ici le printemps. Les dirigeants de la RGMRM seront invités par la suite à prendre les décisions. L'un des critères retenus actuellement est de choisir un procédé qui permettra d'obtenir un compost de qualité, utilisable par les agriculteurs et par la RGMRM pour recouvrir le site d'enfouissement.
- c) Un membre donne de l'information sur la technologie de GazMétro et de l'exemple de Saint-Hyacinthe en milieu agricole.

### **13. Prochaine rencontre et fin de la rencontre**

La prochaine rencontre est fixée au 8 mai 2018 à 19 h au centre communautaire. Monsieur Bastien réservera la salle et sera responsable de la clé.

### **14. Levée de la rencontre**

Le Président lève la séance à 20 h 30 sur proposition de Véronique Dugré, appuyée par Daniel Pépin.



Adopté le 12 juin 2018

Danielle Larose, secrétaire

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-Des-Grès